

communiqué de presse – procès du 9 juin 8h30

Pendant la période de confinement, le secrétaire départemental de l'union syndicale Solidaires 05 a fait l'objet d'une plainte de la municipalité de GAP pour avoir inscrit à la peinture, sur un panneau municipal d'affichage « libre » et sur le bitume du parking devant le tribunal, des messages contre les violences conjugales, lutte déclarée grande cause nationale dans le quinquennat Macron.

Dans ce contexte particulier, Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes annonçait une hausse de 36% des signalements en gendarmerie pour violences conjugales. Le gouvernement mettait également en place des dispositifs de renforcement, durant le confinement, pour combattre les violences conjugales (possibilité de signalement dans les pharmacies et mise en place du 114 par SMS). Ces dispositifs étant très peu relayés dans les médias locaux et aucunement par les administrations locales, notre camarade, dans son message inscrit à la peinture, rappelait les numéros d'appel 3919, le nouveau numéro 114 et le 119, numéro d'enfance en danger.

Ce militant est connu pour être actif dans les luttes et engagé dans le combat féministe depuis de nombreuses années, mais également comme un opposant de longue date aux politiques du maire de Gap. En portant plainte, la mairie de Gap fait le choix de la répression politique en engorgeant encore un peu plus la justice. Cette justice qui pourtant n'a cessé de se durcir envers le monde militant ces derniers temps, a seulement qualifié les actes faisant l'objet des poursuites de « dégradations légères ». Avec 151 féminicides en 2019, le message porté relève pourtant bien de l'utilité publique. Malgré tout, l'auteur des faits encourt 5 ans de prison et 75000 euros d'amende. Le refus du prélèvement ADN de la part de ce militant peut être considéré comme un nouveau délit qui pourrait s'ajouter à sa peine.

Pour l'égalité femmes hommes, contre les violences conjugales et la répression militante, nous appelons à nous rassembler devant le tribunal de Gap le 9 juin à partir de 8h en soutien à notre camarade (sans négliger les gestes de précaution sanitaires).

Appel soutenu par :

Union Syndicale Solidaires,

Solidaires Finances Publiques

Union Syndicale Solidaires du 04, 05, 06, 13, 38, 45, 56, 83 et 84

Morgane Guessant pour la commission Femmes de Sud PTT

Noura Damerval pour la Fédération Sud PTT.

Annick Depoues, commission femmes Solidaires 30

FSU05,

CGT05,

ATTAC05

Nous Toutes05

Planning Familial05

Soupes et Bobines

NPA05

PAGC-Ensemble05

PCF05

Fédération PS05

Les élu-es d'opposition du groupe APG à la mairie de Gap,

Groupe d'action France insoumise de Gap,